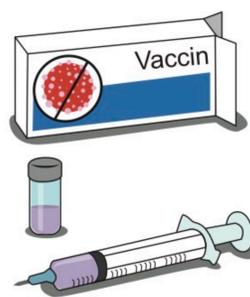


## Protégeons notre enfant des papillomavirus humains.

C'est une fille ou un garçon, il a entre 11 et 14 ans révolus, il peut se faire vacciner.

Ce sont des virus responsables de maladies graves.



# Campagne vaccination ESMS

HPV NOUVELLE-AQUITAINE

Adolescent en situation

de handicap



>> **Votre enfant, quel que soit son sexe, est âgé entre 11 et 14 ans révolus : vous pouvez le faire vacciner au sein de la structure par une équipe d'un centre de vaccination.**

Si votre enfant a plus de 15 ans, vous pouvez l'emmener se faire vacciner chez votre médecin traitant.



>> **Le vaccin est gratuit dans le cadre de cette campagne.**

**vous ne paierez rien** pour cette vaccination. La vaccination est prise en charge par l'Assurance maladie et l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine. En ville, la prise en charge est de 65% par l'Assurance maladie.



>> **Vous échangez avec votre enfant sur la vaccination.**

Vous pouvez lui expliquer pourquoi il est important de se faire vacciner, comment se passe cet acte et répondre à ses questions. Il n'est pas nécessaire de lui mentir ou de minimiser ses paroles.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez vous rendre sur <https://www.vaccination-hpv-nouvelleaquitaine.fr/> et en parler avec votre médecin ou le personnel soignant de l'établissement.



>> **Vous remplissez une autorisation parentale (1 par parent)**

à remettre à l'établissement.

**Vous accordez votre choix en respectant la volonté de votre enfant** et signez conjointement l'autorisation parentale.

Si vous n'êtes pas d'accord, la vaccination ne pourra pas avoir lieu.



>> **Si vous êtes d'accord,**

une équipe de vaccination se déplace dans l'établissement pour vacciner votre enfant.



>> **Vous remettez le carnet de santé à la structure en amont du jour de la vaccination.**

**Le carnet de santé est indispensable le jour de la vaccination** pour que le médecin vérifie que votre enfant n'a pas déjà été vacciné contre les papillomavirus humains.

Il n'est pas nécessaire que vous soyez présents le jour de la vaccination.



>> **Le vaccin est réalisé par un soignant.**

**Votre enfant est surveillé attentivement** par un soignant pendant 15 minutes après l'injection.



>> **Le médecin vérifie si votre enfant est à jour de ses autres vaccinations.**

**Sinon, il confie une ordonnance à votre enfant** qu'il faudra remettre à votre médecin traitant pour qu'il puisse se faire vacciner. **La vaccination nous protège contre de nombreuses maladies.**



>> **L'équipe de vaccination revient voir votre enfant dans 6 mois pour la 2ème dose.**

Ce document a été réalisé à l'aide de SantéBD.

